

**VILLE DE VARENNES  
SÉANCE SPÉCIALE**

**17 MAI 2010  
20 H 00**

Séance spéciale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 17 mai 2010, à 20 heures, à l'hôtel de ville (salle Marc-Amable Girard), 175, rue Sainte-Anne, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent et Gaétan Marcil, sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Est absente : Madame la conseillère Brigitte Collin.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*  
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier.*

**MOMENT DE RÉFLEXION**

*Le greffier informe le Conseil que l'avis de convocation concernant la tenue de la présente séance a été dûment signifié, conformément à la Loi.*

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES :**

Aucune assistance.

**2010-202 Adoption – Règlement d'emprunt 741 décrétant des travaux d'aménagement de la piste cyclable de la Côte-d'en-Haut et une intervention au pont du ruisseau Notre-Dame ainsi que le gainage de la conduite sous le pont et décrétant à cette fin, un emprunt et des dépenses n'excédant pas 500 000 \$ pour en acquitter le coût**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 741 décrétant des travaux d'aménagement de la piste cyclable de la Côte-d'en-Haut, intervention au pont du ruisseau Notre-Dame et gainage de la conduite sous le pont et décrétant à cette fin, une dépense et un emprunt n'excédant pas 500 000 \$ pour en acquitter le coût.

Adoptée.

**2010-203 Règlement 733 – Emprunt temporaire Caisse Centrale Desjardins**

Considérant que le règlement 733 décrétant des travaux pour la réalisation d'un exutoire vers le fleuve Saint-Laurent dans le secteur du Vieux-Varennes et décrétant à cette fin, un emprunt et des dépenses n'excédant pas 250 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 4 mai 2010 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un ou des emprunts soient contractés à la Caisse centrale Desjardins selon les taux prévus à l'entente avec ladite caisse, pour un montant n'excédant pas 250 000 \$, représentant la totalité du montant autorisé par le MAMROT au règlement numéro 733, et ce jusqu'au financement permanent.

Adoptée.

**2010-204      Règlement 735 – Emprunt temporaire  
Caisse Centrale Desjardins**

Considérant que le règlement 735 décrétant des interventions aux bâtiments municipaux et décrétant à cette fin, un emprunt et des dépenses n'excédant pas 733 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 4 mai 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un ou des emprunts soient contractés à la Caisse centrale Desjardins selon les taux prévus à l'entente avec ladite caisse, pour un montant n'excédant pas 733 000 \$, représentant la totalité du montant autorisé par le MAMROT au règlement numéro 735, et ce jusqu'au financement permanent.

Adoptée.

**2010-205      Enseigne pylône et afficheur électronique à messages variables  
Adjudication du contrat : Enseignes Dominion**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation d'une enseigne pylône et d'un afficheur électronique à messages variables ;

Considérant la réception de trois soumissions ;

Considérant l'analyse de conformité et la recommandation conjointe du Directeur des Communications et du Directeur des Services techniques en date du 12 mai 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un contrat pour la fourniture et l'installation d'une enseigne pylône et d'un afficheur électronique à messages variables soit accordé à la firme *Enseignes Dominion* de Ville d'Anjou, plus bas soumissionnaire conforme selon l'option A de sa soumission du 11 mai 2010, pour un montant de 61 330,63 \$, taxes incluses.

Une partie de ladite dépense, soit un montant de 22 490,86 \$ (taxes nettes), est affecté au Fonds de roulement sur une période de trois ans à compter de 2011.

*Certificat de la trésorière numéro 2107*

Adoptée.

**2010-206      Acquisition d'un bâtiment préfabriqué  
Construction RMC Lécuyer Ltée  
Modification à la résolution 2010-144**

Considérant l'adoption de la résolution 2010-144 le 12 avril 2010 accordant un contrat à *Construction RMC Lécuyer Ltée* pour l'acquisition d'un bâtiment préfabriqué, pour un montant de 18 957 \$, plus taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De modifier le montant apparaissant à la résolution 2010-144 pour la fourniture d'un bâtiment préfabriqué, pour y inclure l'anti-graffiti et le transport, totalisant ainsi 20 315 \$, plus taxes.

*Certificat de la trésorière numéro 2088*

Adoptée.

**2010-207      Contrats *Les Grands Airs de Varennes*  
Autorisation de dépense**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise, dans le cadre de la programmation des *Grands Airs de Varennes*, le paiement des montants suivants :

9 <sup>e</sup> Vague :	10 000 \$, plus taxes
La Compagnie Larivée Cabot Champagne :	20 000 \$, plus taxes
Les Disques Petite Plume inc. :	3 500 \$, plus taxes

*Certificat de la trésorière numéro 2102*

Adoptée.

**2010-208      Remplacement des ventilo-convecteurs à l'hôtel de ville  
Adjudication du contrat : Marcel Racine & Fils inc.**

Considérant un appel d'offres public pour la fourniture et l'installation de ventilo-convecteurs, thermostats et accessoires à l'hôtel de ville ;

Considérant la réception de quatre soumissions ;

Considérant l'analyse de conformité et le rapport de recommandation du directeur des Services techniques en date du 5 mai 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la compagnie *Marcel Racine & Fils inc.* de Longueuil, plus bas soumissionnaire conforme selon sa soumission du 4 mai 2010, la fourniture et l'installation de 75 ventilo-convecteurs, thermostats et accessoires à l'hôtel de ville, pour un montant de 142 957,50 \$ plus taxes applicables, incluant une somme de 6 807,50 \$ pour les imprévus, s'il y a lieu. Ladite dépense est imputable à même le règlement n° 735.

*Certificat de la trésorière numéro 2106*

Adoptée.

**2010-209      Dispositif de purge automatique – Stelem inc.  
Autorisation de dépense au *Fonds de roulement***

Considérant le rapport de recommandation du directeur des Services techniques en date du 19 avril 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la compagnie *Stelem inc.* la fourniture de 2 appareils de rinçage automatique des bornes d'incendie, pour un montant de 5 850 \$, plus taxes, conformément à sa soumission du 15 avril 2010. Le remboursement de cette somme est affecté au Fonds de roulement sur une période de trois ans à compter de 2011.

*Certificat de la trésorière numéro 2105*

Adoptée.

**2010-210      Achat d'un camion neuf 4 portes, série 250-2500  
Adjudication du contrat : Deschamps Ltée**

Considérant un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un camion neuf, 4 portes, série 250-2500 ;

Considérant la réception de trois soumissions ;

Considérant l'analyse de conformité et le rapport du directeur des Services techniques en date du 15 avril 2010 ;

Considérant cependant que les articles 573 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes* ne permettent pas à la Ville d'octroyer le contrat à quiconque, sauf le plus bas soumissionnaire conforme ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat pour la fourniture d'un camion neuf, 4 portes, Modèle 60-1340 F-11 EA (option A de la soumission) à *Deschamps Chevrolet Pontiac Buick Cadillac GMC Ltée* de Sainte-Julie, plus bas soumissionnaire conforme selon sa soumission du 12 avril 2010, pour un montant de 39 368,54 \$, taxes et frais de transport inclus.

Cette dépense est affectée au fonds de roulement et le remboursement s'effectuera sur une période de cinq (5) ans à compter de 2011.

*Certificat de la trésorière numéro 2104*

Adoptée.

*L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève l'assemblée à 20 h 05.*

*Le Maire,*

*Le Greffier,*

---

Martin Dampousse

---

Me Marc Giard, OMA